

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
d'AVIGNON

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

Séance du 13 décembre 2016

L'An deux mille seize, le treize décembre à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu
habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2016/DELIB/096

Objet :

Budget principal
2016
Décision modificative
n°3

Etaient présents : Elvire TEOCCHI, Hervé AURIACH, Christine WINKELMANN, Lionel MURET, Annick GUERRERO, Michel LAGARDE, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Jean-Luc DA COSTA, Patricia ROCHE, Jean-François LEROY, Antonio MUGA, Emilie LAGIER, Fanny BISCARRAT, Marlène THIBAUD, Renée SOVERA, Michel PAÏALUNGA, Georges POINT, Martine CELAIRE, Pascal GILL, Conseillers Municipaux.

Rapporteur :
Sylvette GILL

Etaient absents excusés : Jean-François MENGUY donnant procuration à Marlène THIBAUD, Laurent ARCUSET donnant procuration à Martine CELAIRE, Jean-Paul MONTAGNIER donnant procuration à Georges POINT, Stessy DEROSIER donnant procuration à Christine WINKELMANN.

Considérant la désignation de Fanny BISCARRAT, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Conformément à l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé une décision modificative du budget principal permettant d'ajuster les prévisions budgétaires initiales votées le 29 mars 2016 tout en maintenant l'équilibre budgétaire.

La présente décision modificative tient compte des réalisations d'ores et déjà effectuées et de celles en cours.

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 mars 2016 portant approbation du budget primitif de la commune de Camaret-sur-Aigues pour l'exercice 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 septembre 2016 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif de la commune de Camaret-sur-Aigues pour l'exercice 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 novembre 2016 portant adoption de la décision modificative n°2 du budget primitif de la commune de Camaret-sur-Aigues pour l'exercice 2016,

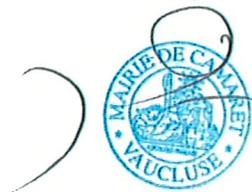
Vu les différentes réalisations effectuées en 2016 et celles en cours,

DECIDE à l'unanimité des votants – 4 ABSTENTIONS (Renée SOVERA, Michel PAIALUNGA, Georges POINT et Jean-Paul MONTAGNER ayant donné procuration à Georges POINT) :

- D'adopter la décision modificative N°3 du budget principal de la Commune telle qu'annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Acte certifié exécutoire
Dès sa réception en
Préfecture le : 19 DEC. 2016
Et sa publication le : 20 DEC. 2016



84029 Code INSEE	CAMARET SUR AYGUES BUDGET ANNUEL	DM n°3 2016
---------------------	-------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61558-020 : Autres biens mobiliers	80,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	80,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7391171-020 : Dégrèv. taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	0,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	80,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 23
 Contre : 0
 Abstentions : 4

Date de convocation : 06/12/2016

Présenté par Le Maire (1),
 A CAMARET SUR AIGUES, le 13/12/2016
 Le Maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A CAMARET SUR AIGUES, le 13/12/2016
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

19 DEC. 2016

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A CAMARET SUR AIGUES, le 20 DEC. 2016

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

